

## **Commune du Plessis-Sainte-Opportune**

### **Compte-rendu de la séance** **du Conseil Municipal** **du vendredi 19 juin 2020**

L'an deux-mil vingt, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le treize juin deux-mil vingt s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie.

**Étaient présents** : M. Patrick Annest, Mme Nathalie Bernard, M. Henri Juniau, Mme Lucette Leclercq, Mme Véronique Ippolito, M. Sébastien Morlet, M. Stéphane Ruffieux  
Arrivée tardive de Mme Annick Guillotin (à 19h29)

**Étaient excusés** : Mme Manon Lecoq (pouvoir donné à M. Henri Juniau),  
M. Teddy Mailly (pouvoir donné à Mme Lucette Leclercq).

**Étaient absents** : M. Pierre-François Salze

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane Ruffieux

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h11, sous la présidence du maire, Mme Lucette Leclercq.

#### **Taux d'indemnité des adjoints :**

MM. Henri Juniau et Sébastien Morlet, adjoints au maire, peuvent prétendre à une indemnité mensuelle maximale de 9,9 % de l'indice brut terminal (soit 385,05 €), conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce taux d'indemnité est soumis au vote, dont les résultats sont :

Nombre d'abstention : 0

Nombre de contre : 0

Nombre de pour : 9

Le "pour" ayant obtenu l'unanimité des suffrages, le taux d'indemnité est adopté.

#### **Taux d'imposition 2020 :**

Sur recommandation de la commission communale des finances, il a été proposé de ne pas modifier les taux communaux sur la fiscalité locale. Ces taux sont de :

- 3,86 % pour la taxe d'habitation
- 9,20 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 20,79 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 2,5 % pour la taxe d'aménagement

Ces taux ont été soumis individuellement au vote, dont les résultats sont :

Taxe et Taux	Abstention	Contre	Pour
Taxe d'habitation (3,86 %)	0	0	9
Taxe foncière sur le bâti (9,20 %)	0	0	9
Taxe foncière sur le non bâti (20,79 %)	0	0	9
Taxe d'aménagement (2,5 %)	0	0	9

Le "pour" ayant obtenu l'unanimité des suffrages pour chaque taxe, les taux d'imposition sont adoptés.

## **Délibération pour broyage des herbes sur les terres communales**

NB : arrivée de Mme Annick Guillotin à 19h29

Les herbes des terrains communaux ont besoin d'être broyées, pour l'entretien de ces espaces. M. Henri Juniau se propose de le faire.

M. Patrick Annest porte à la connaissance du conseil municipal une lettre manuscrite de M. Laurent Jourdain, domicilié à Barc, qui se propose de faire gracieusement du foin pour son propre usage, avec mise à disposition d'une partie pour les habitants de la commune.

Cette proposition est soumise au vote, dont les résultats sont :

Nombre d'abstention : 0

Nombre de contre : 0

Nombre de pour : 10

Le "pour" ayant obtenu l'unanimité des suffrages, la proposition est acceptée.

## **Questions et informations diverses :**

- Mme Nathalie Bernard informe le conseil municipal de la présence d'un arbre mort à couper à la mare des Auges.
- Un chèque émis par le supermarché Leclerc Le Neubourg est à encaisser, pour remboursement d'une facture réglée deux fois.  
M. Patrick Annest rappelle l'existence d'un avoir auprès de Brico-Leclerc de Bernay.
- Mme Lucette Leclercq informe le conseil municipal de l'intervention d'un plombier pour réparer une fuite aux toilettes de l'école.
- La voiture de la mairie a été réparée pour la somme de 180 € (démarreur à remplacer + vidange).  
L'interrogation sur la nécessité de remplacer la courroie de distribution reste en suspens, sachant que le contrôle technique est à prévoir en 2021.
- Recherche d'un "homme à tout faire" pour assister M. Philippe Auvray pour l'entretien extérieur et des bâtiments communaux : il faut voir s'il est possible de partager cette ressource avec les communes voisines  
Mme Corinne Mativet a demandé la possibilité d'utiliser le désherbeur thermique pour l'entretien du cimetière. Le Conseil Municipal refuse cette autorisation, l'utilisation de désherbant chimique étant possible dans les cimetières

- Recherche d'une secrétaire de mairie : une personne (19 ans d'expérience) a été proposée par M. Jean-Yves Desnos, résident de la commune. Actuellement, Mme Samantha Juniau assure l'intérim, à raison de 5 heures hebdomadaires.
- M. Patrick Annest indique qu'il faisait don un mois par an de son indemnité de maire, pour les œuvres des écoles au profit des enfants de la commune. Question est posée à Mme Lucette Leclercq de la continuité de cette "tradition". La réponse est laissée en délibéré.
- Subvention pour la haie plantée rue des Quatre Vents, à Sainte-Opportune : la facture a été réglée auprès du prestataire et le remboursement (80 %) des frais engagés doit être demandé, suite à l'accord de subvention obtenu avant la plantation de la haie. Cette haie est en mauvais état et les arbres devraient être remplacés par le fournisseur.
- Le versement de la subvention est à demander pour l'aménagement de la mare de la petite Noé. L'accord avait été obtenu avant les travaux.
- Site internet de la commune : la commission communale de la communication présente un projet de site internet pour la commune. Le conseil évoque des recherches à effectuer sur l'histoire de la commune et ses armoiries, des photographies de la commune à (faire) faire. Les associations de la commune sont évoquées, pour être mentionnées sur la page dédiée du site : Les Amis de Saint-Léger, Les Amis du Plessis, l'association des Parents d'Élèves. Une demande est faite d'y faire figurer les différentes compétences, entre la commune, l'intercommunalité, le département et la région.
- La question du repas des aînés (habituellement en mars-avril) a été posée. L'organisation d'un tel événement reste interdite dans la situation sanitaire actuelle.
- Le budget communal est à préparer pour le mois de juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme Lucette Leclercq déclare la séance close à 20h25